

Organisation des études universitaires

Objectifs généraux

Nos programmes répondent aux objectifs généraux de l'enseignement supérieur en Communauté française, à savoir:

- Vous garantir une formation au plus haut niveau en vue de vous permettre de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de vous ouvrir des chances égales d'émancipation sociale;
- Développer des compétences pointues dans la durée, vous assurant les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continuée tout au long de la vie; Vous accompagner dans votre rôle de citoyens responsables;
- Transmettre les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique et politique;
- Promouvoir votre autonomie et votre épanouissement, notamment en développant votre curiosité scientifique, votre sens critique et votre conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs;
- Inscrire les formations dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations internationales.

Ainsi, nos programmes comportent tous des matières contribuant à votre formation générale, ainsi que des matières spécifiques contribuant à l'acquisition de compétences plus techniques et plus approfondies dans le domaine d'études.

Année académique

Une année académique se déroule du 15 septembre au 14 septembre de l'année suivante. Elle est divisée en 3 quadrimestres (du 15 septembre à fin janvier, du 1^{er} février à fin juin, et du début de juillet au 14 septembre).

La charge de travail que doit supporter l'étudiant au cours de cette année est exprimée en crédits ECTS pour European Credit Transfer and accumulation System et équivaut à au moins 60 crédits ECTS. Il s'agit d'une unité de travail permettant de mesurer et de comparer les résultats académiques de l'étudiant et de les transférer d'un établissement à l'autre.

Un crédit ECTS représente approximativement 30 heures de charge de travail. Une année d'études fait 60 crédits ECTS, soit environ 1800 heures de charge de travail qui se déclinent pour l'étudiant en :

- travail présentiel (Cours théoriques, séminaires de recherche, travaux pratiques, laboratoires, excursions, stages et les travaux individuels ou collectifs obligatoires comme ceux affectés au mémoire, au travail de fin d'étude, aux travaux de recherche ...);
- travail consacré à la préparation des cours, la relecture des notes, l'étude avant les examens, les examens eux-mêmes, etc.

Grade académique de Master complémentaire

Grade académique sanctionnant des études de deuxième cycle correspondant une formation de 60 crédits ECTS au moins, obtenus après une formation initiale d'au moins 300 crédits ECTS sanctionnée notamment par un grade de master. Cette formation de master complémentaire vise à acquérir une qualification professionnelle afin :

- d'autoriser l'exercice de certaines professions, dans le respect des dispositions légales correspondantes, dans le secteur de la santé ;
- de répondre aux besoins de formations spécifiques conçues dans le cadre de programmes de coopération au développement ;
- de donner accès à des titres et grades particuliers exigés par la loi ou aux compétences particulières et reconnues des équipes de recherche et d'enseignement, qui présentent un caractère d'originalité, d'unicité et de spécificité en Communauté française.

Structure des études universitaires

A l'Université, les cursus sont qualifiés de type long et sont organisés en 3 cycles : un **1^{er} cycle** dit de transition (les programmes de Bachelier) ; un **2^{ème} cycle** de Master, Master complémentaire, Médecin, Médecin vétérinaire et enfin un **3^{ème} cycle** comprenant la formation doctorale et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat.

3 CYCLES
Bacheliers 180 crédits
Master 60 ou 120 crédits, 120 crédits, 180 pour la médecine vétérinaire, 240 pour la médecine (+ Master complémentaire)
Doctorat

Option :

Une option indique le choix par l'étudiant d'un ensemble cohérent d'activités d'enseignement particulières valorisées pour 15 à 30 crédits ECTS qui caractérisent tout ou partie de son programme du cycle d'études, sans que le total des options ne puisse dépasser la 1/2 des crédits que comporte le cycle d'études.